

PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL AGIT POUR LA PROTECTION DES HÉRISSENS



Le conseil départemental de la Manche mène depuis de nombreuses années différentes actions en faveur la biodiversité. En partenariat avec l'association "Les Goélands" basée à Sainte-Suzanne-sur-Vire, il a choisi de sensibiliser les citoyens à la protection des hérissons, espèce protégée depuis 2007. En cause, la destruction de leur habitat (fourrés, bois) liée à la déforestation et l'utilisation des pesticides notamment. L'implication citoyenne, par le biais de la fabrication d'abris à hérisson lors d'ateliers mis en œuvre par l'association, est la clé de réussite de cette action que le conseil départemental souhaite mettre en valeur et soutenir. En effet, dans sa démarche de sensibilisation environnementale du public, il a décidé dans un premier temps de passer commande à l'association de 100 abris à hérissons pour un déploiement sur les sites dont il a la gestion à l'instar des collèges du territoire et la Maison du Département à Saint-Lô.

MARC LEFÈVRE
Président du conseil
départemental de la Manche

VALÉRIE NOUVEL
Vice-Présidente du conseil
départemental déléguée à la
transition énergétique, à
l'environnement et à l'innovation

**vous invitent à la présentation de l'action engagée en faveur des hérissons par
l'association « Les Goélands » avec le soutien du conseil départemental,**

[le mercredi 26 août 2020 à 10h à la salle des fêtes de Sainte-Suzanne-sur-Vire](#)

CONTACTS PRESSE

Nicolas Bourdet
02 33 05 95 03 – 06 86 38 20 84
nicolas.bourdet@manche.fr

Héloïse Caillard
02 33 05 99 43 – 07 84 15 07 61
heloise.caillard@manche.fr

Alexandra de Saint Jores
02 33 05 99 11 – 06 80 24 41 96
alexandra.desaintjores@manche.fr